

25 Janvier 2010 - 43 HAUTE-LOIRE - PROJET D'UNE NOUVELLE LOI SUR LES ARMES (PETITION A FAIRE CIRCULER)

Par Jean-Michel JOUVE

Chers tous,

Une commission parlementaire a été créée, dans le but de dresser un bilan sur la législation sur les armes. Le risque est que cette législation change, et que l'on se voit retirer des catégories d'armes auxquelles nous avons légitimement droit pour pratiquer notre sport de loisirs. Le risque aussi est que la totalité des armes doivent être déclarées, voire soumises à autorisation particulière (armes à poudre noire, canons lisses, même armes neutralisées..).

Beaucoup de tireurs sont au courant. Tout le monde s'accorde à dire que ce serait une injustice, car cela ne résoudra pas la criminalité par armes à feu, qui du reste baisse d'années en années, et demeure très faible en France.

Je vous propose donc pour agir avant qu'une loi soit votée, car il vaut mieux prévenir que guérir.

Certains d'entre vous préfèrent envoyer de temps à autre une lettre à un préfet ou un député. Cela ne peut avoir aucun impact. Seule une liasse de signatures massive aura de l'effet.

Si nous réunissons des milliers de signatures, nous pourrons alors par l'intermédiaire de l'un des responsables de nos associations les porter au président de la république, afin qu'il puisse avoir en mains deux avis différents, et par conséquent, pouvoir agir avec une connaissance totale du dossier, et non partielle et unilatérale comme celle que nous propose la commission Leroux.

Je pense par conséquent que sur ce topic, il serait judicieux d'apporter tous les arguments qui sont à votre connaissance, avec des chiffres vérifiables, des sources sûres, afin de pouvoir rédiger une pétition riche et complète.

Il nous faudra enfin l'aide d'un juriste, pour valider la rédaction de cette pétition, et nous pourrons alors la diffuser à tout notre entourage.

Demandez, vous recevrez !!!! Si Mr Leroux est le seul à demander, il sera le seul à recevoir. Nous sommes en démocratie, et avons légitimement nous aussi notre mot à dire.

voici la pétition qui a été rédigée :

=====

Monsieur le Président de la République,

Les déclarations récentes du ministre de l'Intérieur laissant à entendre l'imminence d'une réforme profonde de la réglementation des armes à feu en France ont causé émoi et interrogations au sein de la communauté des chasseurs, tireurs sportifs et collectionneurs d'armes de France.

Une mission parlementaire a été créée, avec pour objectif de vous faire des recommandations sur le sujet des armes. Le sentiment profond d'incertitude de notre communauté est augmenté par la nomination à la présidence de cette mission d'un député notoirement reconnu pour ses parti pris indéfectibles à l'encontre de la détention d'armes à feu par la population française, incluant les propriétaires légitimes et respectueux des lois que sont les chasseurs, les tireurs sportifs (ou de

loisirs) et les collectionneurs d'armes historiques.

Toute loi ou réglementation n'ayant d'effet que sur ceux qui les respectent, les membres de notre communauté, c'est-à-dire environ 1 400 000 citoyens français, ainsi que leurs familles et amis, appréhendent d'être touchés par des mesures encore plus contraignantes que celles qui régissent déjà leurs activités.

Il serait regrettable que des dispositions concrètes et fortes visant à réduire une certaine insécurité s'adressent à des cibles inappropriées et que des citoyens honnêtes aient à subir des contraintes à caractère privatif de libertés individuelles et de propriété privée.

Il leur apparaît donc que les solutions à proposer devraient relever d'une simplification et d'une modernisation des textes existants plutôt que d'un nouveau durcissement de la réglementation des armes à feu.

Nonobstant les démarches de leurs fédérations sportives ou cynégétiques et associations culturelles qu'ils assurent de leur soutien, la présente pétition vous est adressée spontanément par des citoyens de tous horizons politiques dont le trait commun est de pratiquer pacifiquement et légalement la culture des armes et qui souhaitent ainsi manifester leur désir de participer dans un esprit constructif aux décisions de l'État.

A ce titre, ils rappellent à votre attention la proposition de loi du député Frank Marlin, déposée le 14 mars 2006 sous le numéro 2949 des minutes de l'Assemblée nationale.

Les soussignés ont ainsi l'honneur de joindre leurs signatures à celle de 78 parlementaires démocratiquement élus qui avaient remarqué et soutenu la proposition de loi susmentionnée.

Ils sont d'opinion que cette proposition de loi contient d'ores et déjà les lignes directrices d'une future loi française sur les armes à feu, aux dispositions harmonisées avec la Directive européenne.

Veillez croire, Monsieur Le Président, en l'assurance de nos sentiments respectueux et républicains.

faites circuler l'information et faites signer la pétition.... après il sera trop tard...

Nous sommes tous concernés (tireurs, chasseurs, collectionneurs...), pour rappel Mr LEROUX souhaitait limiter les armes à une par chasseur avec obligation de revente ou destruction en cas d'arrêt de la chasse

les liens vers la pétition sont ici :

pour la signer en ligne :

<http://82.67.25.82/~joel/petitions/php/index.php>

la version papier a faire circuler partout (clubs, armurerie, acca...):

<http://www.tirmaillyforum.com/fichiers/lettre.pdf>